

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**Communauté de communes Le Gesnois Bilurien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 06 JUILLET 2023**

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 31 - Procurations : 8

Rappel des dates : Convocation : 30/06/2023 - Affichage : 30/06/2023

Le six juillet deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Tresson sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André			X
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir à Dominique CHARPENTIER - 30/06/2023	
COUDRECIEUX	FOULON Tony		Pouvoir à Nathalie CHAILLOUX - 06/07/2023	
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	BREBION Patrick (suppléant)	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie			X
	FOUQUET Stéphane			X
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine		Pouvoir à Vincent GODEFROY - 06/07/2023	
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles		Pouvoir à Franck FLOQUET - 30/06/2023	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	X		
	CHATEAU Françoise		Pouvoir à Damien CHRISTIANY - 01/07/2023	
	CHESNEAU Jean-Claude			X
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir à Michel FROGER - 30/06/2023	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Isabelle LEMEUNIER - 03/07/2023	
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane			X
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves		Pouvoir à Christophe PINTO - 06/07/2023	

Monsieur Raymond ESNAULT est élu secrétaire de séance.

**Objet : Epidaure - convention pluriannuelle d'objectifs et de financement**  
**Délibération n°2023-114**

M MONGELLA, Vice-président délégué à la vie culturelle communautaire, présente le projet de convention d'objectifs et de financement à intervenir entre l'association Théâtre Epidaure, le Conseil Départemental de la Sarthe et la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien. Il acte le soutien des partenaires à l'association pour la période 2023-2025.

Pour le Gesnois Bilurien, il s'agit principalement de l'organisation de sa saison culturelle qui intègre la manifestation «Tresson très cirque», et des modalités de son itinérance. Elle confirme l'engagement financier communautaire à hauteur de 78 000 € par an. Pour tenir compte des sommes déjà versées en 2023 (54 000 €) l'article 3-2 sera modifié pour prévoir un versement de 24 000 €, puis 78 000 € les 2 années suivantes.

Monsieur le Président invite l'assemblée à approuver la convention.

**Le conseil communautaire,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2021 portant modification des statuts de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien,

Considérant que le soutien de l'association Epidaure relève des compétences transférées à la communauté de communes dans le domaine culturel,

Entendu l'exposé du Vice-président délégué à la vie culturelle communautaire,

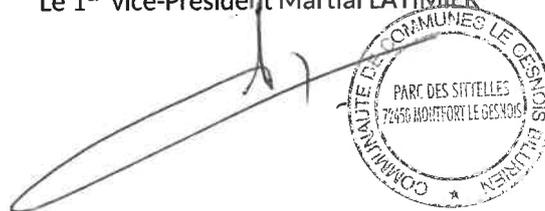
- **Approuve** la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement pour la période 2023-2025 dans les termes ci-annexés et compte tenu des modifications à apporter à l'article 3-2 exposées ci-avant,
- **Autorise** le Président à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 17 juillet 2023,

Par délégation du Président,  
Le 1<sup>er</sup> vice-Président Martial LATIMIER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Affichage :

du : .....

au : .....